



Commune de ROQUEFIXADE

## COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 16 juillet 2022

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation: 08/07/2022
<b>9</b>	<i>L'an deux mille vingt-deux et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER</i>
<b>Présents : 8</b>	<b>Présents :</b> Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS
<b>Votants: 8</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Pour: 8</b>	<b>Excusés:</b> Paul PERILHOU
<b>Contre: 0</b>	<b>Absents:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Nicolas CONNORD

### Objet: DEVIS SÉCURISATION ACCÈS AU CLOCHER - ENTREPRISE BODET Délibération n°: DE\_2022\_038

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est absolument nécessaire de sécuriser l'accès au clocher par des barreaux, poignées et points d'ancrages.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise BODET CAMPANAIRE d'un montant de 3 315.35 € HT soit 3 978.42 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents le devis proposé de l'entreprise BODET CAMPANAIRE d'un montant de 3 315.35 € HT soit 3 978.42 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/07/2022 009 210902490-20220716-DE 2022 038-DE